

FICHE DE POSTE

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**DIRECTEUR DE CENTRE D'UN SÉJOUR DE COHÉSION DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)**

**INTITULÉ DU POSTE :**

**DIRECTION : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)**

**CATÉGORIE : A – Encadrement Supérieur**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :**

Poste vacant                       Poste susceptible d'être vacant                       Création

Mission temporaire de direction de centre de séjour

Date souhaitable de prise de fonction : en discontinu à partir du 24 février (au plus tard) jusqu'au 5 juillet 2020 – il sera impératif de pouvoir se rendre disponible durant cette période (au total environ l'équivalent d'un mi-temps dont obligatoirement du 24 au 28 février 2020 (formation à Brest), du 27 au 30 avril 2020 (formation à Dijon) et du 17 juin au 3 juillet 2020 (préparation et direction du séjour de cohésion)

**Employeurs de rattachement :**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Adresse :**

11 bis rue Nicolas BRUAND  
25 043 BESANÇON Cedex

Et DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN) du Doubs

**LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**FONCTION : DIRECTEUR DE CENTRE DE SÉJOUR DE COHÉSION – SNU**

**LIEU D'EXERCICE : LYCÉE AGRICOLE GRANVELLE À DANNEMARIE SUR CRETE (25)**

**NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER : ENVIRON 20 CADRES ET 120 JEUNES VOLONTAIRES**

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE : PRÉPARATION DU SÉJOUR EN DISCONTINU – PROJET MULTI-PARTENARIAL**

**RÉMUNÉRATION : NON DÉFINIE À CE JOUR – SUR LA BASE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT DE DROIT PUBLIC A DURÉE DÉTERMINÉE**

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase 1 : d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3<sup>ème</sup> ;

- une phase 2 : un séjour de cohésion de 12 jours destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit d'équipe.
- une phase 3 : une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase 4 : d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La préfiguration du SNU a été conduite en 2019 dans 13 départements. En 2020, le SNU est déployé dans tous les départements (objectif d'environ 30 000 jeunes âgés de 15 à 17 ans).

Dans chaque département le SNU comprend :

- un premier « séjour de cohésion » de 12 jours du 22 juin 2020 au 3 juillet 2020 (site prévu : lycée agricole de Dannemarie sur Crête (proche Besançon), destiné à des jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans. Les jeunes accueillis ne seront pas originaires du Doubs.
- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2020, aura lieu au cours de l'année scolaire 2020/2021, dans les départements de résidence des volontaires ;

Dans chacun des départements un comité de coordination départementale pilote la mise en œuvre locale du Service national universel sur la base des orientations définies par la Mission nationale du SNU. Le comité associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et d'autres services dont la direction départementale de la sécurité publique, le groupement départemental de gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le directeur de centre dirige l'équipe de direction et d'animation, composées de profils complémentaires.

Le directeur de centre est désigné par Monsieur le préfet du Doubs. Dès sa nomination, il intègre l'équipe projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du séjour de cohésion. Il travaillera étroitement avec le chef de projet SNU, Monsieur Stéphane CABLEY, inspecteur de la jeunesse et des sports. Il dirige le séjour de cohésion. Il participe à l'évaluation du séjour et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par des adjoints et des cadres dont a minima :

- un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un adjoint gestionnaire.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : ENVIRON 20 CADRES ET 120 JEUNES VOLONTAIRES – TAUX D'ENCADREMENT DE 1 POUR 6 JEUNES (TOUT ENCADRANTS COMPRIS)**

**DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS) :**

**RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES :**

Le directeur de centre est responsable de la préparation et de la conduite du séjour de cohésion. Afin d'assurer le bon déroulement du séjour et l'atteinte des objectifs, il exerce ses responsabilités dans quatre domaines principaux :

*1. Responsable du séjour et de son bon déroulement*

Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires. C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.

En lien avec l'équipe projet, il participe activement à la préparation du séjour sur tous les aspects (recrutement, projet pédagogique, organisation matérielle du séjour...). Il contribue aussi à la formation des tuteurs de maisonnées (encadrants de premier niveau).

**Il s'assure de la création d'une équipe de direction soudée et de sa régulation afin de maintenir un climat**

### **propice de cohésion sur l'ensemble du séjour.**

Pendant le séjour, il est le garant de la sécurité absolue des volontaires. Il s'assure de la mise en œuvre et du respect du règlement intérieur portant notamment sur : l'application des valeurs de la république, la gestion et l'organisation de la vie quotidienne, la promotion de la culture de l'engagement, veiller au respect de la sécurité des personnes et des biens, Tenue et hygiène, gestion des incidents, sanctionner les comportements inadaptés...).

Il s'assure de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre.

Il organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.

À l'issue du séjour, il participe à l'évaluation et formule des propositions d'aménagement

#### *2. Responsable pédagogique*

Sur le plan pédagogique, il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation (activités physiques, sportives et de cohésion – autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits, citoyenneté et institutions nationales et européennes – culture et patrimoine – découverte de l'engagement – défense, sécurité et résilience nationales – développement durable et transition écologique). En amont du stage, en lien étroit avec l'équipe projet et avec les relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. ...), il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et d'éducation non formelle (préférer la mise en situation plutôt que des apprentissages descendants).

Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir le principe d'universalité du SNU.

Il est également chargé d'organiser la formation locale des tuteurs de maisonnées (encadrants de premier niveau), sur la base d'un socle commun de formation.

Il contribue à la définition de l'emploi du temps du séjour et à la gestion des temps d'activités et de la vie quotidienne des volontaires. Il est l'interlocuteur qui assure le lien avec les familles des volontaires.

### **Il s'assure que ce séjour ne ressemble pas à un temps scolaire et articule l'emploi du temps des jeunes en tenant compte des soirées et des besoins ressentis par chacun.**

#### *3. Responsable de la discipline générale*

Il est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le préfet de département.

Il veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains définis par le projet départemental. Il préside le lever quotidien des couleurs au terme duquel il s'adresse quotidiennement aux volontaires.

Par son action personnelle et par le style qu'il met dans l'exercice de sa fonction, il contribue à créer un esprit SNU, fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d'autrui et de l'engagement.

#### *4. Responsable de la logistique générale et du soutien*

Aidé par son adjoint gestionnaire, il prépare le bon déroulement du séjour dans l'ensemble des champs du soutien puis assure les fonctions logistiques générales pendant le séjour. Agissant comme ordonnateur délégué il engage les crédits mis à sa disposition.

Il coordonne et supervise, en lien avec l'équipe projet, le transport des volontaires affectés dans son centre à partir de leur lieu d'arrivée. Il organise en particulier l'encadrement des déplacements.

Le poste nécessite de n'avoir aucune condamnation pour crime ou délit inscrite sur son casier judiciaire en application de la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs.

### **PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

<input type="checkbox"/> Les autres services de la direction	<input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés	<input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères
<input type="checkbox"/> Les agents du ministère	<input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels	<input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics
<input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions	<input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé	<input type="checkbox"/> Des organismes étrangers

### **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

## LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE

### CONNAISSANCES :

Expérience de formation ou d'encadrement au sein des armées ou de l'Éducation Nationale ou des associations de jeunesse  
Rigueur et sens de l'organisation  
Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation  
Éléments de psychologie de l'adolescent  
Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques  
Méthode de gestion des conflits

### COMPÉTENCES MANAGÉRIALES REQUISES

Avoir l'esprit d'équipe  
Avoir le sens de la réactivité et de l'adaptation  
Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec les jeunes  
Capacité au leadership et maîtrise de soi  
Sens de l'initiative  
Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

### VOS CONTACTS RH (NOM, PRÉNOM, FONCTION, TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE)

Stéphane CABLEY, chef de projet SNU 25, 03.81.21.60.22 ou 06.18.32.65.92 – [stephane.cabley@jscs.gouv.fr](mailto:stephane.cabley@jscs.gouv.fr)

Le jury d'audition des candidats se déroulera le lundi 10 février 2020, 16h30, à la Préfecture du Doubs (rue Charles Nodier 25000 Besançon)